



Roissy, le 09 mars 2013

# Réunion du 08 Mars, ... à vous de juger !

Une réunion s'est tenue au siège le 08 mars entre l'intersyndicale **CGT/FO** et la direction (DGRH, DG Affaires Sociales et le DGA du Cargo). Au cours de cette réunion les syndicats **CGT et FO** ont rappelé la raison principale du conflit en cours : **l'insuffisance de négociation**.

Après deux heures trente de discussions la direction a acté les points suivants :

- **1/ CONDITIONS DE TRAVAIL** : Démarrage d'une concertation sur les grilles horaires à compter de lundi 11 mars. Pour la DG cette concertation devra prendre le temps nécessaire, pour une mise en place au 01<sup>er</sup> juin.  
→ **Pour CGT et FO**, les principes sont clairs : PAS DE PERTE DE SALAIRE et RESPECT DES RYTHMES DE RECUPERATION ACTUEL.
- **2/ PENIBILITE** : Une première réunion de concertation sur la pénibilité est prévue mercredi 14 mars. D'autres devraient suivre. Toutefois, la direction a réaffirmé qu'en aucun cas les compensations ne pourraient prendre la forme de jours de repos supplémentaires.  
→ **CGT et FO** ont indiqué qu'elles avaient bien l'intention de ne rien s'interdire de revendiquer. L'association du CHSCT et de la Médecine du travail à cette concertation est indispensable.
- **3/ SITUATION ECONOMIQUE** : Plusieurs initiatives vont être lancées : Comité de veille stratégique, forum d'échanges G1XL, concertation avec les délégués en session de CE Fret. La DG s'est engagée à maintenir 4 avions tout cargo jusqu'en 2015, et après ?  
**CGT et FO** exigent de la direction du cargo qu'elle propose une politique commerciale ambitieuse qui permette de rétablir notre activité, notamment face aux compagnies émergentes (compagnies du Golfe) qui pratiquent une concurrence déloyale.
- **4/ ETALEMENT DES JOURS DE GREVE ET SANCTIONS** : La direction répondra favorablement aux demandes d'étalement faites individuellement. En revanche, elle maintient mordicus les procédures disciplinaires lancées contre 25 collègues, qui seront convoqués les 12 et 15 mars.
- **5/ JOURNEE DE SOLIDARITE** : La direction propose que cette journée soit prise en CHS (pour ceux qui n'ont plus de RTT) ou bien qu'elle se transforme en journée de formation non rémunérée.

**En fin de réunion, il a été évoqué la possibilité d'un protocole de fin de conflit. Qu'en est-il ?**

**Les salariés réunis en AG le 08 mars à 22h00 ont décidé la reconduction du mouvement !**